



Domaine de Parentville

La Province de Hainaut procédera à l'abattage d'arbres malades à partir du 3 novembre

Des cas de « suies de l'érable » avaient été détectés au sein du domaine de Parentville, dans le parc Solvay à Charleroi, il y a plusieurs mois. Par précaution, La Province de Hainaut, propriétaire du site, en a fait fermer les accès depuis plus d'un an. A partir du 3 novembre et après avoir dû reporter la procédure en raison du confinement de mars dernier, les arbres atteints feront l'objet d'un abattage par une société spécialement équipée. Cette opération, sans risque pour les riverains, nécessitera un respect strict de l'interdiction d'accès pour éviter tout accident. De nouvelles plantations seront prévues.

Durant ces derniers mois, les arbres atteints de la suie de l'érable ont fait l'objet d'un suivi scientifique régulier. Même si les tests d'analyses de l'air menés par les laboratoires provinciaux et un consultant extérieur se sont systématiquement avérés négatifs, la Province de Hainaut a souhaité tout mettre en œuvre pour organiser une intervention en accord avec les autorités communales.

La société « Espaces verts Masse & fils » interviendra sur le site à partir du 3 novembre. L'opération durera de 4 à 6 semaines. Les travailleurs seront équipés de tenues de sécurité pour manipuler les arbres mais aucune précaution n'est à prendre en dehors du site.

L'interdiction formelle d'accès au sein du domaine jusqu'à nouvel ordre se justifie par l'état de délabrement des érables mais également d'autres essences à la suite d'une gestion forestière insuffisante dans le chef de l'ancien propriétaire. Les plus gros arbres abattus (environ 150) seront stockés dans deux parties spécifiques du site durant le temps nécessaire à leur lessivage par les eaux de pluie de sorte que les riverains seront peu impactés par le charroi.

A l'issue de l'abattage des érables malades, les services provinciaux procéderont à la mise en sécurité des autres arbres et prépareront la plantation de plus de 200 nouveaux sujets d'espèces indigènes pour rendre à cet espace toutes ses qualités. La réouverture, notamment pour l'organisation de stages et activités nature, sera évaluée en fonction de l'avancement de cette remise en état générale du patrimoine forestier.